

Désignation de l'entreprise : **EURASIA GROUPE SA** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **1 | 2 |**

Adresse de l'entreprise **28/34 rue Thomas Edison** **92230 GENNEVILLIERS** Durée de l'exercice précédent * **1 | 2 |**

Numéro SIRET * **3 9 1 6 8 3 2 4 0 0 0 0 5 8** Néant *

Exercice N clos le, **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 4 |**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 1 009 496	AC 393 185	616 311	
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 4 480	AG	4 480	
		Fonds commercial (1)	AH 2 072 235	AI	2 072 235	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ 700 000	AK	34 986	665 014
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN 1 875 000	AO	1 875 000	
		Constructions	AP 9 964 944	AQ	3 053 956	6 910 988
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 206 800	AS	199 694	7 106
		Autres immobilisations corporelles	AT 657 289	AU	483 560	173 729
Immobilisations en cours		AV 750 000	AW		750 000	
Avances et acomptes		AX 22 200	AY		22 200	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU 8 848 293	CV	8 848 293		
	Créances rattachées à des participations	BB 10 764 821	BC	10 764 821		
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF 652 472	BG		652 472	
	Autres immobilisations financières *	BH 2 252 082	BI		2 252 082	
TOTAL (II)		BJ 39 780 111	BK 4 165 381	35 614 730		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT 24 320	BU		24 320
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 6 904 126	BY	1 662 931	5 241 195
		Autres créances (3)	BZ 2 972 213	CA		2 972 213
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD 1 601 374	CE		1 601 374
Disponibilités		CF 894 341	CG		894 341	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH 34 486	CI		34 486	
	TOTAL (III)	CJ 12 430 860	CK 1 662 931	10 767 928		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 52 210 971	1A 5 828 312	46 382 659		

Renvois : (1) Dont droit au bail : **1 300 000** (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **CP 2 252 082** (3) Part à plus d'un an : **CR 1 011 943**

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **EURASIA GROUPE SA**Néant *

Exercice N

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2015

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :605 712...)	DA	605 712
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	12 578 177
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	60 572
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 944 315
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	409 464
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	15 598 240
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 694 591
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 093 045
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 734 677
	Dettes fiscales et sociales	DY	841 038
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	1 421 069	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	30 784 419	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	46 382 659	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 080 729	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	255 678	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : EURASIA GROUPE SA		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	625 611	FB	FC	625 611		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF			
		FG	17 976 153	FH	FI	17 976 153		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 601 764	FK	FL	18 601 764		
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	84 550		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	371 657		
	Autres produits (1) (11)				FQ	271		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	19 058 242	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	550 000	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	67 230	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	13 557 968	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 278 100	
	Salaires et traitements *					FY	198 124	
	Charges sociales (10)					FZ	58 528	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	875 652
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	1 054 667
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	142	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 640 411	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 417 831	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	9 873	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	27 683	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	37 556		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	347 589	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	347 589		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(310 033)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 107 797	

Désignation de l'entreprise EURASIA GROUPE SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 079
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 079
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	174 949
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	312 200
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	487 149
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(484 070)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	214 263
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 098 876
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 689 412
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	409 464
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG	
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier	HP HQ	826 103
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Charges non déductibles	3 814		
Créances irrécouvrables	170 826		
Régularisation compte de tiers			
Indemnité résiliation droit de bail	312 200		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
Régularisation compte de tiers	309	3 079	

Désignation de l'entreprise **EURASIA GROUPE SA**Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I				CZ	539 829	D8			D9	469 667		
	TOTAL II											KD	2 076 715
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	1 875 000			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	5 589 944	KN		KO	4 375 000			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	206 800	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	509 536	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	114 171	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	29 603	LC		LD	3 978		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	350 000	LI		IJ	750 000			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	22 200			
	TOTAL III				LN	6 800 054	LO		LP	7 026 178			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	10 817 528	8V		8W	8 804 586		
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	3 566 176	IU		IV	332 006				
TOTAL IV				IQ	14 383 705	IR		IS	9 136 592				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	23 800 303	ØH		ØJ	17 332 437				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	TOTAL I				IN		CØ		DØ	1 009 496	D7		
	TOTAL II												IO
CORPORELLES	Terrains				IP		IX		IY	1 875 000	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	9 964 944	MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	206 800	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM		MN	509 536	MO				
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	114 171	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	33 582	MU				
	Emballages récupérables et divers*		IX	MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY	350 000	MZ	350 000	NA	750 000	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE	22 200	NF			
TOTAL III				IY	350 000	NG	350 000	NH	13 476 232	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ	9 000	ØX	9 000	ØY	19 613 114	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	993 628	2E	993 628	2F	2 904 554	2G		
	TOTAL IV				I3	1 002 628	NJ	1 002 628	NK	22 517 668	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	1 352 628	ØK	1 352 628	ØL	39 780 111	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)

BEP Informatique 2015

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 4**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EURASIA GROUPE SA** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise EURASIA GROUPE SA	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	212 486	EL	180 699	EM		EN	393 185
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF	34 986	PG		PH	34 986
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	113 628	PO		PQ	113 628
	Sur sol d'autrui	PR	2 474 501	PS	465 827	PT		PU	2 940 328
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	193 433	QA	6 261	QB		QC	199 694
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	274 305	QE	64 300	QF		QG	338 605
	Matériel de transport	QH	113 151	QI	389	QJ		QK	113 540
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 852	QM	9 563	QN		QO	31 415
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 077 242	QV	659 968	QW		QX	3 737 210
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 289 729	ØP	875 652	ØQ		ØR	4 165 381

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5					R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2					S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9					T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5					U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3					V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1					W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8					W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM							NO
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Désignation de l'entreprise EURASIA GROUPE SA Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 054 667	UF	371 657
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : **EURASIA GROUPE SA**

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	10 764 821	UM		UN	10 764 821			
	Prêts (1) (2)		UP	652 472	UR	652 472	US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 252 082	UV	2 252 082	UW	2 252 082			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 429 563		2 429 563					
	Autres créances clients		UX	4 474 563		4 474 563					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	70 572		70 572				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	1 011 943				1 011 943			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 889 698		1 889 698					
	Charges constatées d'avance		VS	34 486		34 486					
	TOTAUX			VT	23 580 200	VU	11 803 436	VV	14 028 847		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	100 000							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	63 372							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	6 694 591		6 694 591					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 389 354		6 389 354						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 734 677		2 734 677						
Personnel et comptes rattachés		8C	40 132		40 132						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	45 582		45 582						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	61 644		61 644					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	556 873		556 873					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	136 808		136 808					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	12 703 690						12 703 690		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 421 069		1 421 069						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	30 784 419	VZ	18 080 729			12 703 690		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 113 743	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	588 000							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2015

Désignation de l'entreprise : EURASIA GROUPE SA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 0 1 4				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*	à réintégrer :		WA	409 464	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	22 687		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	22 687					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	28 295		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		32 109	
	Amendes et pénalités	WJ	3 814		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
			— imposées aux taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme		— Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
								TOTAL I	WR	678 523	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
			— imposées au taux de 0 %							WH	
			— imposées au taux de 19 %							WP	
			— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
			— imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
Majoration d'amortissement*											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	35 734	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	642 789		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	642 789		XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2015

Désignation de l'entreprise EURASIA GROUPE SA	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	12 490
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges *					
Organic	8X	28 295	8Y	26 335	
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	28 295	YO	26 335	

↓ ligne WI
 ↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise EURASIA GROUPE SA										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 674 866		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	269 449			Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	1 944 315			Report à nouveau	ZG	1 944 315					
										TOTAL II		ZH	1 944 315
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice												XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	– Sous-traitance								YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	10 641 623			
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	368 612			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	2 547 733			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	13 557 968		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	1 278 100			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	1 278 100	
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée								YY	3 524 683			
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	2 829 505			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADSI ou modèle 2460 de 2013)*								ØB	201 615			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :								YP	7.00			
	– Effectif affecté à l'activité artisanale								RL				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	2.00 %			
– Numéro de centre de gestion agréé * XP								– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL				
			Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO				
			Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURASIA GROUPE SA						Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥		
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪	
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADREA : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)		(B)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : EURASIA GROUPE SA

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant [] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes sub-sections for 'au cours de l'exercice' and 'au cours des exercices antérieurs'.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **EURASIA GROUPE SA**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **EURASIA GROUPE SA**Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURASIA GROUPE SA		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2014 et clos le : 31/12/2014		Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	625 611
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	17 976 153
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	84 550
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	271
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	18 686 585
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	550 000
Variation de stocks (marchandises)	OO	67 230
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 087 860
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	142
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 705 232
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 15 981 353
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	15 981 353
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	18 601 764
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.		

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET 3 9 1 6 8 3 2 4 0 0 0 0 5 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURASIA GROUPE SA

ADRESSE (voie) 28/34 rue Thomas Edison

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	40000
---	----	--	--	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ME Nom patronymique WU Prénom(s) QINGQING
 Nom marital WANG % de détention 7.00 Nb de parts ou actions 40000
 Naissance : Date 19/07/1967 N° Département 99077 Commune ZHEJIANG Pays CH
 Adresse : N° 5 Voie RUE JEAN MONNET
 Code Postal 95880 Commune ENGHIENS LES BAINS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 4

N° SIRET 3 | 9 | 1 | 6 | 8 | 3 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURASIA GROUPE SA

ADRESSE (voie) 28/34 rue Thomas Edison

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SA Dénomination G.P.I.L

N° SIREN (si société établie en France) 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 % de détention 50.00

Adresse : N° 19 Voie RUE SIGISMOND L-2537

Code Postal 1330 Commune GRAND DUCHE LUXEMBOURG Pays LU

Forme juridique SA Dénomination EFI

N° SIREN (si société établie en France) 3 | 2 | 8 | 7 | 1 | 8 | 4 | 9 | 9 % de détention 99.96

Adresse : N° 164 Voie BD HAUSSMANN

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination SCI 135 RUE DES CITES

N° SIREN (si société établie en France) 4 | 0 | 0 | 1 | 4 | 3 | 9 | 4 | 7 % de détention 50.00

Adresse : N° 106BIS Voie AVENUE BEAUREPAIRE

Code Postal 94100 Commune SAINT MAUR DES FOSSES Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination ZAIS

N° SIREN (si société établie en France) 4 | 3 | 9 | 6 | 7 | 8 | 6 | 1 | 6 % de détention 100.00

Adresse : N° 85/87 Voie AVE ARISTIDE BRIAND

Code Postal 93240 Commune STAINS Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination RIWA M. WANG HSUEH

N° SIREN (si société établie en France) 4 | 8 | 3 | 4 | 9 | 4 | 8 | 1 | 1 % de détention 100.00

Adresse : N° 5 Voie RUE JEAN MONNET

Code Postal 95880 Commune ENGHEN LES BAINS Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination CORTEL

N° SIREN (si société établie en France) 4 | 0 | 2 | 4 | 8 | 5 | 9 | 4 | 0 % de détention 100.00

Adresse : N° 5 Voie ROUTE DE STAINS

Code Postal 94380 Commune BONNEUIL SUR MARNE Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination TRANSPLEX

N° SIREN (si société établie en France) 3 | 3 | 3 | 7 | 6 | 2 | 3 | 9 | 1 % de détention 100.00

Adresse : N° 87 Voie AVE VICTOR HUGO

Code Postal 93300 Commune AUBERVILLIERS Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination EURASIA

N° SIREN (si société établie en France) 5 | 0 | 3 | 3 | 8 | 3 | 2 | 2 | 6 % de détention 75.00

Adresse : N° 51 Voie RUE DE VERDUN

Code Postal 93120 Commune LA COURNEUVE Pays FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2014	et clos le	31/12/2014	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SA EURASIA GROUPE SA WANG HSUEH SHENG 0148392161			
SIRET	3 9 1 6 8 3 2 4 0 0 0 0 5 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
28/34 rue Thomas Edison 92230 GENNEVILLIERS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Achat fond de commerce, vente, import, export	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	642 789	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% [] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% []			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	[]	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	<input type="checkbox"/>	Nom et adresse du conseil:	<input type="checkbox"/>
SARL GESTIA CONSEIL 96 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT			
Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 23/04/2015	Lieu: GENNEVILLIERS
Tél:		Qualité et nom du signataire:	WANG HSUEH SHENG PRESIDENT DIRECTEUR
		Signature:	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2015

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires. associés. gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:						
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les articles 513 et 514	
			4	5	6	Indemnités forfaitaires		7	8
						Indemnités forfaitaires	Remboursements		
			1	2	3	4	5	6	7
MONSIEUR WANG PRESIDENT DIRECTEUR GE 5 RUE JEAN MONNET 95880 ENGHIENS LES BAINS		2014	45 018						

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques, marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée.	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques, marque et puissance	Service auquel la voiture est affecté	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

EBF Informatique 2015